

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 3 AOÛT 2016 A 19 H 00**

Présents : BERTHIER Jean Pierre, DERRIER Gilbert, DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël, FARGE BERTOLO Caroline, FONTAINE Patrice, PRUVOT Alban, TARAVEL Thomas, TROCHET Didier

Excusés : ELHORFI Sihame (procuration à BERTHIER Jean Pierre)

Absents : SANCHEZ Thierry

Secrétaire de séance : FONTAINE Patrice

---

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire adresse au nom du conseil municipal ses félicitations à Nadège et Yann BESSON pour la naissance de leur fils Lisandrù ainsi qu'à Edith et Jérémy TARAVEL pour la naissance de leur fille Alice.

Il tient également à remercier Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD et Patrice FONTAINE pour leur participation active à l'organisation du pique-nique de La Tigny.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le compte rendu des séances des 30 mai et 29 juin 2016,
- **PREND NOTE** des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée en date du 12 avril 2014,

MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DE VOIRIE

MAPA de 52 003.80 €/HT attribué à l'entreprise COLAS RAA

AVENANT n° 2 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Construction d'un ascenseur extérieur à proximité du poste de secours

Il a pour objet :

- l'actualisation du montant du marché initial de maîtrise d'œuvre, au vu du montant des marchés de travaux signés avec les entreprises
- la prise en compte de la découverte d'un réseau d'écoulement d'eaux pluviales nécessitant une adaptation du projet.

Cet avenant représente une augmentation de 27.245 % par rapport à la somme du marché initial et de l'avenant n° 1.

Montant initial	Avenant n° 1	Avenant n° 2	Nouveau montant
HT : 39 680.00 €	HT : 2 900.00 €	HT : 11 600.41	HT : 54 180.41 €
TVA : 7 936.00 €	TVA : 580.00 €	TVA : 2 320.08	TVA : 10 836.08€
TTC : 47 616.00 €	TTC : 3 480.00 €	TTC : 13 920.49	TTC : 65 016.49 €

- **ACCEPTE**, à l'unanimité, de signer avec Madame Jane DOMPNIER un contrat de location précaire du centre équestre pour une durée de 9 mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, **FIXE** le loyer à 50.00 € par mois, **CHARGE** Monsieur le Maire de faire procéder à l'élaboration de ce contrat de location précaire du centre équestre et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **VALIDE** la convention de fourniture de carburant par la commune de Villarembert au profit du SDIS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction d'année en année pour une durée maximum de 5 ans et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente convention,
- **DECIDE**, à l'unanimité, de créer un poste permanent de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet à effet du 1<sup>er</sup> août 2016, la rémunération étant basée sur un indice brut de ce grade, de supprimer à la même date le poste permanent de rédacteur territorial à temps complet créé par délibération du 28 août 2008, de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les révisions de crédits sur le budget communal pour un montant de 16 200.00 €,
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter le classement de la commune de Villarembert en station de tourisme selon la procédure prévue à l'article R.133-38 du code de tourisme, **APPROUVE** le dossier de candidature annexé à la présente délibération et **DECLARE SUR L'HONNEUR** l'absence d'infraction aux législations et réglementations sanitaires du fait de la commune durant les trois années qui précèdent la demande de classement.
- **SOLLICITE**, à l'unanimité, une aide financière du Conseil Départemental, pour les travaux de réhabilitation du centre équestre du Corbier et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **VALIDE** les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 30 mai 2016,
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications électroniques, de fixer le montant annuel des redevances d'occupation du domaine public routier et non routier pour 2016, pour les réseaux et ouvrages de communication électroniques en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01) et d'autoriser le Maire à délivrer sur ces bases les permissions de voiries sollicitées par les opérateurs de communications électroniques à compter de la date de présente décision rendu exécutoire,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'abandon de la compétence « *Développement économique en matière touristique* » par la Communauté de Communes de l'Arvan, **ADOpte** les statuts de la Communauté de Communes modifiés en conséquence, **DECIDE** de transférer au Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards la compétence précitée, **PREND ACTE** des écritures budgétaires consécutives au transfert de la compétence, et que tous les biens, charges, patrimoine de la commune seront transférés au syndicat pour l'exercice de la compétence précitée, **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces se rapportant au présent

dossier et **DONNE POUVOIR** au Maire de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération et signer toutes pièces administratives,

- **FIXE** les tarifs complémentaires à la délibération du 27 janvier 2016 pour la piscine et l'espace détente à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016, comme suit (1 abstention Caroline FARGE) :

Désignation	Tarifs
	<b>01/12/2016</b>
<b>PASS PARTOUT</b>	
Piscine Enfant	2.00 €
Piscine Adulte	4.00 €
Espace détente	7.00 €

- **FIXE** les tarifs de la piscine et de l'espace détente à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, comme suit (1 abstention Caroline FARGE) :

Désignation	Tarifs
<b>PISCINE</b>	<b>01/12/2017</b>
Enfant - de 5 ans	Gratuit
Seniors + 75 ans	Gratuit
Entrée Adulte	5.20
Entrée Enfant (- de 12 ans)	3.20
Carnet 12 entrées adultes	40.00
Carnet 12 entrées enfants	26.00
Carnet 24 entrées adultes	60.00
Tarif groupe (+10pax)	3.00
Forfait saison été - 16 ans	50.00
Carte crédit temps 10H00	20.00
<b>Tarifs hébergeurs professionnels – Engagement annuel</b>	
+ de 200 lits – base unitaire *	5.10
+ de 100 lits – base unitaire *	7.10
+ de 30 lits – base unitaire *	9.20
<b>ESPACE DETENTE [Sauna + hammam + jacuzzi] (+ de 16 ans)</b>	
Ticket 1 entrée	8.60
Carte 5 entrées	40.00
<b>PISCINE + ESPACE DETENTE (+ de 16 ans)</b>	
Ticket 1 entrée	12.50
Carte 5 entrées	58.00
Forfait saison hiver	139.00
Forfait saison été	91.00
Carte crédit temps 12H00	87.00
<b>PASS PARTOUT</b>	
Piscine Enfant	2.00
Piscine Adulte	4.00
Espace détente	7.00
<b>PACK Piscine-Espace détente/Sport-Fitness</b>	
Forfait hiver	100.00
Forfait été	60.00
<b>PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	
Casiers	0.20
Location matelas	2.50
Bain de soleil	5.00
Location d'une ligne d'eau à l'heure	21.00

\*Base unitaire = prix par personne/semaine inclus dans le prix de location

- **DECIDE**, à l'unanimité, de créer un tarif promotionnel à la piscine et à la patinoire pour la première semaine des vacances de Noël, soit du 17 au 24 décembre 2016 et **FIXE** un tarif unique d'entrée à 2.00 € pour la piscine et 1.00 € pour la patinoire,
- **VALIDE**, à l'unanimité, le procès-verbal constatant la mise à disposition des locaux de la gendarmerie saisonnière par la commune de Villarembert au syndicat intercommunal de l'Edioulaz et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **DECIDE**, à l'unanimité, de vendre, à Madame Mélanie AUPICON, 490 m2 dans la parcelle de terrain cadastrée section C n° 260 m2, **FIXE** le prix de vente à 25.00 € le m2, **DIT** que la superficie du terrain vendu est de 490 m<sup>2</sup> et que le prix de vente de l'ensemble est arrêté à 12 250.00 €, les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, de division, de bornage, ...) étant à la charge de l'acquéreur, **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire en tant que personne responsable pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié nécessaire à cette vente,
- **SURSEJOIT A STATUER** dans l'attente d'informations complémentaires sur :
  - La vente de terrain au sud-ouest de l'immeuble Véga,
  - Le versement d'une subvention à l'APFV,
  - La modification du cahier des charges du label « Qualité Hébergement Corbier »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.

Le Maire,  
Jean Pierre BERTHIER

